



DEPARTEMENT DE L'AUBE
ARRONDISSEMENT DE TROYES
COMMUNE D'AIX-VILLEMAUR-PÂLIS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DE LA COMMUNE D'AIX-VILLEMAUR-PALIS

Séance du 08 octobre 2025

Date de la convocation : 01/10/2025
Date d'affichage de la convocation 01/10/2025

Nombre de Conseillers :

En exercice :	29
Présents :	21
Représentés :	06
Votants :	27

Délibération n°

2025_D_044

L'an deux mille vingt-cinq, le huit octobre à 19h00, le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni en mairie annexe d'AIX-EN-OTHE, sous la présidence de **Séverine DELSERT BROQUET, Maire de la Commune d'AIX-VILLEMAUR-PALIS**.

Etaient présents : Mmes et MM. : Séverine DELSERT BROQUET, Florent GAUROIS, Sophie BLANCHIN, Didier DESPREZ, Sylvie VELUT, Gérald ROUSSELOT, Lucie CARLIER, Gérard TRUTAT, Guy THOMAS, Elisabeth ODON, Yves MORANDEAU, Lydia LENAINT, Sonia PREHOUBERT, Mikaël MATIGNON, Eloïse SOYER, Kylan GORIT, Hubert PROT, Claire ADAM, Christie DEZERT, Gilles FOUILLADE, Nathalie HINFRAY.

Absents ayant donné procuration : Mme Cécile PETIT pouvoir à Mme Sophie BLANCHIN, M Reynald CARLOT pouvoir à M. Florent GAUROIS, M. Gérard VAN MELCKEBEKE pouvoir à M. Gérard TRUTAT, Mme Laurence LUIS-LEON pouvoir à M. Kylan GORIT, M. Timothée BRASSET pouvoir à M. Gilles FOUILLADE, Mme Karine CRAVIC pouvoir à Mme Claire ADAM.

Absents : Mme Laura SERON-HABERLAND, M. Jean-Michel POTS.

Secrétaire de séance : Mme Sylvie VELUT

Objet de la délibération : ETAT D'ASSIETTE 2026 – COUPES DE BOIS DANS LA FORET COMMUNALE D'AIX-EN-OTHE

Vu le Code Forestier, en particulier les articles L212-2, L214-5 à 8, L214-10, L214-11 et L243-1 ;

Vu la Charte de la Forêt Communale, en particulier les articles 14 à 23 ;

Considérant le document d'aménagement en vigueur pour la forêt communale ;

Considérant les éléments précédemment présentés par l'ONF, notamment la vue d'ensemble des coupes prévues à l'aménagement, celles reportés et anticipées ;

Considérant :

- ☒ La proposition d'état d'assiette des coupes faite par l'ONF le 16 juillet 2025 pour l'exercice 2026, avec les propositions de destination pour ces coupes ou leurs produits.
- ☐ Le programme pluriannuel de coupes pour la période 2025-2026, consultable dans l'aménagement en vigueur ainsi que dans le portail des collectivités

Après avoir délibéré, le conseil municipal :

- **DESIGNE** pour la délivrance de bois sur pied des bois d'affouage, comme garants de la bonne exploitation des bois, conformément aux règles applicables en la matière aux bois vendus en bloc et sur pied :

M. Anthony BUSCHMANN,
M. Philippe GOFFART,
M. Pascal GYSELINCK.

- **FIXE** les délais d'exploitation des bois délivrés comme suit :

- Façonnage : 31 mars 2026
- Débardage : 30 novembre 2026

- **APPROUVE** l'inscription à l'état d'assiette des coupes de l'exercice 2026, pour lesquelles l'ONF procédera à la désignation, comme suit :

Parcelle (unité de gestion)	Surface (à désigner)	Type de coupe	Coupe prévue année/n on (a)	Destination			Produits à délivrer si délivrance partielle		
				Vente intégrale	Délivrance intégrale	Vente et délivrance partielles	Houppiers oui/non	Petits diamètres oui/non	Diamètre vente (b)
2_1	1,69	1 ère éclaircie	2023		*			oui	
4_1	1,09	1 ère éclaircie	2023		*			oui	
12_1	2,15	1 ère éclaircie	2023	*					
13_1	2,69	1 ère éclaircie	2023	*					
13_2	8,13	Conversion TSF	2025			*	oui		
14_1	4,64	1 ère éclaircie	2025	*					
14_2	1,79	Conversion TSF	2025			*	oui		
15_1	7,05	1 ère éclaircie	2025	*					
15_2	0,53	Conversion TSF	2025			*	oui		
16_1	1,68	1 ère éclaircie	2025	*					
16_2	7,39	Conversion TSF	2025			*	oui		
20_1	1,13	1 ère éclaircie	2021	*					
20_2	7,18	Conversion TSF	2019			*	oui		
30_1	0,57	2nd éclaircie Hêtre	NON	*					
30_2	6,73	Conversion TSF	2015			*	oui		
31_1	4,03	Emprise débardage	NON	*					
31_2	3,24	Conversion TSF	2015			*	oui		
38	4	2nd éclaircie	2022	*					
55	7,29	Préparation régé 10ans	2024			*	oui		
65	5,5	Conversion TSF	2016			*	oui		
66_1	2,97	1 ère éclaircie	2020	*					
66_2	4,21	Conversion TSF	2016			*	oui		
67_1	1,66	1 ère éclaircie	2020	*					
56	7,14	Conversion TSF	2014			*		oui	35
57	7,2	Conversion TSF	2014			*		oui	35
58	7,37	Conversion TSF	2014			*		oui	35

(a) à l'aménagement

(b) en cm. A indiquer si les petits diamètres sont demandés en délivrance. C'est le diamètre à partir duquel les arbres seront vendus, sauf cas particuliers.

A noter, le taillis des parcelles 56, 57, 58 en secours si la vente des grumes des parcelles 52, 53, 54 n'est pas déchargée en novembre 2025.

Coupes proposées en report ou suppression par l'ONF :		
Parcelle	Report / Suppression	Motifs
37	REPORT	Travaux 2024
40	REPORT	Travaux 2021
44	REPORT	Croissance difficile
97	REPORT	Travaux 2020
98	REPORT	Travaux 2024
3	REPORT	Affouage 2021
85	REPORT	Affouage 2021
90	REPORT	Affouage 2021
48	REPORT	Coupe préparatoire 2022

► **LAISSE** à l'Office National des Forêts le soin d'organiser au mieux les ventes de coupes de bois sur pied, la commune demeurant libre de fixer elle-même les prix de retrait si elle le juge utile.

► **INFORME** le Préfet de Région des motifs (art. L 214-5 du CF) de sa décision à reporter ou supprimer les coupes suivantes proposées par l'ONF sur l'état d'exercice 2026.

Extrait certifié conforme au registre des délibérations

Le Maire, Séverine DELSERT BROQUET

Séverine

